

**Conseil Communal
Aigle**



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL (3/2018-2019)

DU 11 DECEMBRE 2018 – SALLE DE L'AIGLON, AIGLE

Président : M. Nicolas BIFFIGER
Secrétaire : Mme Geneviève PERRENOUD
Scrutateurs : M. Didier BADAN
Mme Fabienne LA ROSA

Huissier : M. Albert BERTHOLET

1. APPEL, ADOPTIONS OJ ET PV, COMMUNICATIONS, ASSERMENTATIONS ET ELECTION

1.1 APPEL

M. le Président ouvre la séance à 20h02 et souhaite la bienvenue aux Conseillers communaux, à la Municipalité ainsi qu'au public et à la Presse. Il rappelle que la séance est enregistrée.

L'appel révèle la présence de 62 Conseillers communaux - 2 retardataires - 4 excusés et 1 absent.

Le quorum est atteint.

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité. Il se présente dès lors comme suit :

1. Appel, Adoptions OJ et PV, communications, assermentations et élection

- 1.1 Appel
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du procès-verbal du 7 novembre 2018
- 1.4 Communications du Président
- 1.5 Communications de la Municipalité
- 1.6 Assermentation d'une nouvelle Conseillère communale

2. Préavis de la Municipalité

2.1 Rapport-préavis N° 2018-15 du lundi 29 janvier 2018 relatif au « Réaménagement et à l'agrandissement du Parking Chevron »
(Rapporteur : Monsieur Murat ERDENIZ)

2.2 Préavis municipal N° 2018-16 du lundi 15 octobre 2018 relatif au « Projet de Budget ordinaire pour l'année 2019 »
(Rapporteur : Monsieur Jean-Paul JOTTERAND, COFIN)

3. Réponses aux interpellations, postulats, motions

4. Motions déposées

5. Postulats déposés
6. Interpellations déposées
7. Propositions individuelles
8. Allocution du Président
9. Allocution du Syndic

1.3 ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 7 NOVEMBRE 2018

M. le Président : tout en haut de la page N° 4 il faut lire les chiffres 2 et 3 (numérotation fausse).

M. Philippe BELLWALD (EA) : p. 6 intervention de Mme Maude ALLORA, 2^e phrase : remplacement de la « Commune n'a pas d'information » par la « Municipalité n'a pas d'information ».

La parole n'est plus demandée et M. le Président procède au vote.

Le procès-verbal, avec deux corrections, est adopté à la majorité (1 abstention).

1.4 COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

Courrier

L'annonce pour le poste vacant de la secrétaire du Conseil communal est accessible sur le site internet de la Commune. Les dossiers de candidatures seront disponibles par le biais du Bureau qui en référera aux Chefs de groupes.

Démissions

M. le Président lit le courriel de démission, daté du 28 novembre 2018, de Monsieur Michel MARTENET (EA) :

« Monsieur le Président du Conseil communal, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, Mesdames et Messieurs les Municipaux,

Je vous informe, par la présente, de ma démission du Conseil pour fin 2018.

Ayant participé une fois de plus à une vraie balade, (PdCom salle de l'Aiglon, salle des Glariers, Etats généraux, etc...), je ne peux être que stupéfait de constater la perte de temps et d'argent engendrée par ce processus. Sans compter la somme des deniers publics dilapidée à des fins sans grand lendemain.

Et d'autre part, de devoir subir les désagréments de projets mal étudiés, mal exécutés, tels que : rue du Collège, parc Place du Marché, affaire en Martinet, etc. j'en passe et des meilleurs.

Je ne peux cautionner cette façon de procéder, donc cela m'amène par ma décision, à respecter mes convictions.

Mesdames, Messieurs, je vous souhaite plein succès pour la suite de votre mandat politique et, recevez mes meilleurs vœux pour l'année 2019 ».

ainsi que la lettre de démission, datée du 3 décembre 2018, de Madame Véronique DURUSSEL (PLR) :

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux, Chères Conseillères, Chers Conseillers,

Par la présente, je vous prie de bien vouloir prendre acte de ma démission de Conseillère communale, avec effet au 31 décembre 2018. Ensuite d'une réorganisation professionnelle, je n'ai plus le loisir de m'engager à satisfaction dans les diverses tâches liées à ce mandat. Je profite, ici, de remercier chacune et chacun d'entre vous pour les échanges que nous avons pu avoir au cours de ces quatre années et les liens que nous avons noués.

Je vous souhaite, Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux, chères Conseillères, chers Conseillers, de belles fêtes de fin d'année et vous adresse mes cordiales salutations. »

1.5 COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Mme Maude ALLORA, Municipale

2 communications :

- **Commission de jeunesse** : la Municipalité a accepté la création d'une Commission jeunesse, afin de réunir tous les acteurs en contact avec les jeunes de notre Commune, à savoir : l'AJA, les écoles, la Police, les travailleurs sociaux hors murs, PROFA, le CEMO et la Municipale en charge de la jeunesse. Le but étant de pouvoir discuter et cibler les problèmes et les situations rencontrés dans le quotidien de chacun et également d'auditionner les jeunes sur leurs besoins et leurs idées par le biais d'un sondage « Que veux-tu pour ta vie ». Dans cette démarche, nous sommes aidés par jairunprojet.ch, organisme du Canton pour l'aide à la jeunesse.
- **Cartes CFF** : comme en 2018, les Communes d'Aigle et d'Yverne mettent chaque jour à disposition 4 cartes journalières CFF au prix de CHF 40.--. La réservation s'effectue depuis le site internet de la Commune et le retrait à l'Office du Tourisme.

Mme Isabelle RIME, Municipale

1 communication :

- **Sécurisation du chantier KIWI** : soucis d'incivilités qui sont maintenant réglés. Le chantier continue et les délais sont respectés. Pour les Dents-du-Midi la mise à l'enquête a démarré, les appels d'offres selon les marchés publics ont commencés. Le début des travaux est prévu pour les vacances d'été 2019.

M. Jean-Luc DUROUX, Municipal

3 communications :

- **Déchetterie** : horaires fin d'année modifiés, soit : ouverture le lundi 24 et le 31 décembre de 09h00 à 11h00. Autres jours : statu quo, selon le flyer « Info déchets » qui figure sur le site internet de la Commune et qui sera distribué tout prochainement à tous les ménages.
- **Association touristique Aigle-Leysin-Col des Mosses** : suite à la démission de M. Didier Oppliger, mise au concours pour rechercher un nouveau directeur de l'Office du Tourisme. Un comité de recrutement a été nommé, qui va procéder aux auditions des candidates et candidats. Information complémentaire concernant l'Office du Tourisme d'Aigle, dès le 17 novembre 2019, élargissement des ouvertures de l'OT, soit le samedi matin de : 10h00-12h00 et après-midi de : 13h30 – 16h30.
- **Police intercommunale du Chablais** : le Comité de direction a procédé à quelques modifications pour adapter ses statuts, notamment concernant les attributions de l'Assemblée intercommunale, ainsi que le délai de retrait d'une commune. Les trois Municipalités concernées se sont prononcées favorablement. Ces propositions seront soumises à la prochaine séance du Conseil intercommunal.

M. Gregory DEVAUD, Municipal

5 communications :

- **STEP** : la commission consultative a travaillé et rendu son rapport et il n'y a pas de modification de fond, mais quelques modifications de forme en ce qui concerne la répartition des articles. Pour le reste, le travail a été effectué à la pleine satisfaction de dite commission. Le processus suit son cours dans les autres communes partenaires et les délais sont respectés pour finaliser les

commissions consultatives d'ici à la fin de l'année. De plus amples informations seront transmises lors des prochaines séances du Conseil communal.

- **Chablais-Sport** : sous l'égide de Chablais-Région qui est en réflexion quant à son organisation, la Municipalité a passé une Convention avec Chablais-Région pour l'engagement d'un délégué au sport. Toutes les charges sont refacturées à Chablais Région, ceci pour une période intermédiaire, jusqu'à ce que Chablais Région se soit réorganisée et prenne l'entier des charges.
- **Atelier participatif Plan directeur communal** : 1^{er} atelier : 29 octobre 2018. Une 2^e séance a été demandée et se tiendra le 11 février 2019. Aller dans la continuité du 1^{er} atelier, soit inviter les mêmes personnes, constituer les mêmes tables. Un rapport sera établi à l'issue de ces ateliers.
- **Animations hivernales sur la Place du Marché** : avec piste de curling synthétique (pétanque sur glace). Aménagements mis en place autour de la Maison de Ville. Il a été décidé d'aller de l'avant dans le processus du Schéma Directeur des Espaces Publics avec une démarche participative qui se déroulera le 14 janvier 2019 : riverains-locataires, riverains-propriétaires, commerçants et représentants d'associations citoyennes seront invités. L'idée étant de convenir du programme final de l'aménagement de la Place du Marché. La procédure suit son cours avec une zone d'essai qui a été annoncée et qui perdurera jusqu'à fin février, ainsi que toutes les autres procédures qui interviendront en parallèle.
- **Vente de vin de la Commune** : ce samedi de 09h00-12h00, à la Cave communale. Les jetons de présence peuvent également y être retirés.

M. Frédéric BORLOZ, Syndic

1 communication :

- **Société coopérative du Centre funéraire du Chablais** : suite à la décision du Conseil communal d'octroyer un droit de superficie, la Commune a acquis une part sociale de CHF 5'000.—afin d'avoir un droit de regard sur l'exercice et la vie de cette coopérative en constitution. Sujet assez sensible et la Commune désire suivre l'évolution de ce dossier

1.6 ASSERMENTATION D'UNE NOUVELLE CONSEILLERE COMMUNALE

Est assermentée par M. le Président, dans les formes légales et réglementaires, avec les félicitations d'usage :

Suivant de la liste des viennent-ensuite du PSA :

- **Madame Danièle MARTIN** (en remplacement de M. Michel BAYUNGA, démissionnaire).

L'Assemblée applaudit. **Elle compte désormais 65 Conseillers présents.**

1.7 ELECTION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION DE RECOURS EN MATIERE DE TAXES D'IMPOTS

Suite à la démission de M. Michel BAYUNGA, le PSA propose la candidature de **M. Okita LUSSAMAKI qui est élu par applaudissements.**

2. PREAVIS DE LA MUNICIPALITE

2.1 RAPPORT-PREAVIS MUNICIPAL N° 2018-15 DU LUNDI 1^{ER} OCTOBRE 2018 RELATIF AU « REAMENAGEMENT ET A L'AGRANDISSEMENT DU PARKING CHEVRON »

RAPPORT

Lecture des points principaux du rapport par M. Murat **ERDENIZ** (PS), Président de la commission chargée d'étudier cet objet :

Le préavis présenté a été jugé insuffisant. La Commission a demandé à M. Gregory DEVAUD, Municipal, de présenter un nouveau projet qui étudierait la possibilité d'intégrer les parcelles n° 146 et n°147 dans leur intégralité (voir plan annexé au rapport). Ce nouveau projet de parking Chevron comprendrait :

- 130 places voitures
- 26 places deux-roues couvertes
- 4 places pour handicapés
- 2 caisses
- 2 entrées
- 1 sortie
- des espaces de verdure savamment disposés

Le coût est estimé à CHF 900'000.--. La Commission a donc changé de paradigme et propose que ce projet ne soit plus une solution provisoire.

VŒUX EMIS PAR LA COMMISSION

1. la création d'une place supplémentaire pour les cars à l'avenue Chamossaire ;
2. que l'ouverture de ce nouveau parking coïncide avec un parage ordonné et structuré sur la Place des Glariers afin de mettre un terme à une situation actuelle que certains qualifient d'anarchique.

AVIS DE LA COFIN

Au final, la COFIN, à une large majorité, propose au Conseil communal d'accepter les conclusions amendées du rapport de la commission ad hoc telles que présentées.

CONCLUSIONS AMENDEES PROPOSEES

En conclusion, la Commission, unanime, a l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions **amendées** suivantes :

Le Conseil communal d'Aigle

- Vu le préavis n° 2018-15 du lundi 24 septembre 2018
- Ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet
- Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour

Décide

1. d'accorder à la Municipalité le crédit nécessaire de **CHF 900'000.—TTC** pour le réaménagement et l'agrandissement du Parking Chevron ;
2. d'autoriser la Municipalité à emprunter, si nécessaire, le montant de **CHF 900'000.—TTC**, aux meilleures conditions ;
3. d'approuver le financement tel que proposé. Soit **que la dépense sera amortie selon nos disponibilités**, mais au maximum sur **10 ans** ;
4. d'adopter le projet des travaux tel **qu'amendé**.

DISCUSSION

M. Cyril **ZOLLER** (ALT-VERTS) : **propose un sous-amendement au point 3 : amortissement sur 10 ans et non sur 20 ans.**

M. Michel **CLAUDEL** (PS) : Est-ce que dans les CHF 900'000.— l'installation de bornes pour recharger les voitures électriques est-elle comprise ? Et dans quelle zone ?

M. Jean-Paul **JOTTERAND** (PLR) : Au nom de la COFIN : son avis est positif. Préfère investir le double pour un investissement prévu de longue durée. Amendement de **raccourcir la durée de l'amortissement à 10 ans** : la COFIN a été réunie juste avant la séance de ce soir et elle n'est pas opposée à cet amendement. **Demande de soutenir l'amendement.**

M. Frédéric **BORLOZ**, Syndic : Amendement : bonne idée et qui correspond bien à la durée de ce parking.
La Municipalité demande de soutenir l'amendement.

M. Fabrice **COTTIER** (PLR) : soutien le préavis amendé qui correspond parfaitement aux lignes directrices du Schéma Directeur des Espaces Publics accepté par le Conseil communal en date du 24 mai 2018, afin que la Place du Marché devienne à terme un espace public piétonnier. Soutien la Municipalité dans sa démarche de constituer un groupe consultatif début 2019 visant à définir les contours et le programme du futur aménagement de cette Place et plus largement les espaces alentours. **Demande d'accepter le préavis amendé.**

M. Samuel **OBI** (ALT-VERTS) : salue la réactivité de la Municipalité pour avoir trouvé un compromis acceptable pour une majorité du Conseil communal dans le but de pouvoir avancer dans sa vision du Schéma Directeur des Espaces Publics qui devrait permettre de libérer les espaces au centre-ville, d'envisager des activités qui la redynamise, sachant qu'un Plan de mobilité est à bout touchant. Cela permet de libérer de l'espace au centre-ville. Le groupe ALT-VERTS souhaite avoir la confirmation que la Municipalité n'augmentera pas les places de parc au centre-ville mais entend les déplacer au parking Chevron de manière à créer un centre-ville plus convivial. **Demande d'accepter le préavis amendé.**

M. Grégory **DEVAUD**, Municipal : remercie la commission pour son travail ce qui a permis à la Municipalité d'aller plus loin. Les vœux : bien notés, précisément la place de car. Un préavis est en cours d'analyse pour le parage sur la Place des Glariers, il s'agira de coordonner les travaux Chevron-Glariers. Les travaux par rapport à la vigne : un plan d'exécution devra être élaboré. Une mise à l'enquête pour ce parking devra être faite avant. Veiller à ce que le calendrier tienne la route. Idéalement les travaux pourraient se dérouler à l'été, dans une période plus tranquille, afin de minimiser les nuisances pour les habitants, les commerçants et les utilisateurs du centre-ville.

Bornes électriques : installation de 2 places sur le parking : endroit précis à définir en fonction de l'éclairage public. En partenariat avec des sociétés, possibilité d'en installer 2 dans le quartier de la Gare et 2 dans la rue Alphonse-Mex.

p. 5 du préavis : confirmation du programme piétonnier sur la Place du Marché : la Municipalité veut compenser le manque de places de parc sur la Place du Marché sur le parking Chevron. L'idée serait de concentrer le stationnement sur les parkings et de débloquer les crédits nécessaires pour signaler également l'emplacement des parkings (Margencel, Bourg, Glariers, Chevron) afin de désengorger le trafic au centre-ville et d'orienter les visiteurs comme cela se fait dans d'autres cités. **Demande d'accepter le préavis amendé.**

Discussion close.

VOTE SUR LE 1^{ER} AMENDEMENT

Augmentation du crédit à CHF 900'000.—(au lieu de CHF 473'880.--) TTC pour le réaménagement et l'agrandissement du parking Chevron

Acceptation : à une large majorité - Refus : 0 - Abstention : 6

VOTE SUR LE 2^E AMENDEMENT

Autorisation à la Municipalité d'emprunter, si nécessaire, le montant de CHF 900'000—TTC aux meilleures conditions.

Acceptation à une large majorité : Refus : 0 - Abstention : 5

VOTE SUR LE 3^E AMENDEMENT

Diminuer dans le temps l'amortissement à 10 ans au lieu de 20 ans

Acceptation : à une large majorité : Refus : 0 - Abstention : 8

VOTE SUR LES CONCLUSIONS AMENDEES PROPOSEES

Acceptation : à une large majorité - Refus : 0 - Abstention : 8

2.2 PREAVIS MUNICIPAL N° 2018-16 DU LUNDI 15 OCTOBRE 2018 RELATIF AU « PROJET DE BUDGET ORDINAIRE POUR L'ANNEE 2019 »

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Lecture des conclusions par M. Jean-Paul **JOTTERAND** (PLR), Président de la Commission chargée d'étudier cet objet.

Budget quasiment équilibré pour 2019 – La marge d'autofinancement prévue est de CHF 3'670'000.--. Charges réelles sont maîtrisées - La plus importante augmentation par rapport à l'an dernier est celle concernant l'introduction du bus aggro qui a déjà été approuvée lors d'une précédente séance. Deux petits soucis : l'impôt sur les personnes morales la RIE III difficile à estimer. Il y a CHF 2'600'000.-- au budget contre CHF 3'175'073.-- mentionnés dans les comptes 2017. Forte augmentation des revenus du fonds de péréquation ETACOM qui passe de CHF 9'995'000.-- à CHF 11'115'000.--, chiffres donnés par le Canton.

CONCLUSIONS AMENDEES PROPOSEES

La Commission des finances, sous réserve de quelques remarques émises, a apprécié la manière dont le budget ordinaire a été construit et soutient la Municipalité dans son objectif de maîtrise des charges. Elle ne propose pas de modifications aux chiffres de dépenses et de recettes présentés.

Par contre, comme le document remis au Conseil ne comporte plus de budget d'investissements, **la COFIN amende les conclusions municipales en supprimant la phrase demandant d'en prendre acte.**

Elle vous demande donc, à l'unanimité, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal d'Aigle

- Vu le préavis n° 2018-16 du 29 octobre 2018
- Ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet
- Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour

Décide

- D'adopter le budget ordinaire pour 2019 comprenant :
 - aux dépenses Fr. 46'145'300.--
 - aux recettes Fr. 46'093'750.--
 - soit un excédent de dépenses de Fr. 51'550.--

Le Président précise le détail du traitement du Budget 2019.

DISCUSSION RAPPORT DE LA COFIN

M. Louis **GOY** (ALT-Verts) : au point 3050 : la COFIN dit qu'elle n'a pas changé d'avis pour la prise d'une assurance maladie et accident pour les employés communaux. Est-ce que la Municipalité pourrait changer d'avis ?

M. Frédéric **BORLOZ**, Syndic : Pas d'assurance perte de gains en cas de maladie. On assume dans les comptes communaux les charges de salaires d'un collaborateur qui serait arrêté. On ne paie pas de prime d'assurance pour une assurance qui paierait ses employés qui seraient arrêtés selon la loi et parce que la Commune prend le risque elle-même. Chaque année, le Boursier et le Syndic analysent la situation font une évaluation de ce qu'ont coûté les personnes arrêtées dès le 30^e et le 60^e jour. Une moyenne est effectuée et pour l'instant, année après année, la Commune est bénéficiaire par rapport à la prime d'assurance qu'elle aurait payée si elle avait souscrit cette police. On arrive à la fin des 5 ans qui sépare la commune de la résiliation. Dès l'année prochaine, si la Commune fait un appel d'offres, les assurances pourront faire des propositions sans tenir compte des sinistres qu'il y aurait eu auparavant durant l'exercice de la police qui était souscrite avant. Il est possible de mettre des compagnies d'assurance en concurrence, sans repartir avec une prime qui est sans doute nettement plus basse que ce qui avait été proposé et qui est la référence

de la Commune. Un appel d'offres sera sans doute demandé pour analyser la situation de la Commune. Puis le même calcul sera effectué, à savoir si durant les 5 ans, la prime qui est proposée et les sinistres connus durant les 5 années passées est intéressante ou non pour une souscription.

Discussion close.

DISCUSSION SUR LE BUDGET 2019

Administration générale – p. 18 à 25

Discussion pas demandée.

Finances – p. 26 à 29

Discussion pas demandée.

Domaines et bâtiments – p. 30 à 45

Discussion pas demandée.

Travaux – p. 46 à 53

Discussion pas demandée.

Instruction publique et cultes – p. 54 à 57

Discussion pas demandée.

Police – p. 58 à 63

Discussion pas demandée.

Service social – p. 64 à 65

Discussion pas demandée.

Service des eaux – p. 66 et 67

Discussion pas demandée.

M. Stéphane **TILLE** (UDC) : question à la Municipalité : il est constaté une baisse d'un tiers, soit env. CHF 525'000.-- sur l'entretien et amélioration des immeubles - compte 3141 – particulièrement sur les 3 postes majeurs suivants : bâtiments scolaires – temples – places de sport. Quel est le choix stratégique sur l'entretien des bâtiments et particulièrement ceux énoncés ?

M. Frédéric **BORLOZ**, Syndic : plusieurs domaines où les frais annuels d'entretien qui s'apparentent à des frais d'entretien, de réparation ou de remplacement peuvent varier, il y a deux raisons principales à cela : par ex. il y a 2 grosses transformations (changement de fenêtres) d'un certain montant que l'on fait passer par le budget ou alors corrélation entre les montants qui sont investis dans les bâtiments et les préavis qui seront déposés. En l'occurrence, on est dans une configuration qui répond à cela. Il n'est pas toujours mis la même somme pour rénover les temples. Il n'y a pas d'enveloppe, chaque situation, chaque cas est analysé, un montant est mis au budget et le travail s'effectue spécifiquement sur les rénovations annoncées. A contrario, une enveloppe pourrait être accordée, mais elle est dépensée. La Municipalité pense qu'il faut apprécier chaque rénovation. Il n'est pas envisageable de diminuer les frais d'entretien pour laisser ensuite aux successeurs de gérer d'importantes rénovations. Des arbitrages sont effectués également suivant les urgences.

M. Philippe **BELLWALD** (EA) : question concernant la RIE III et son appréhension par la Municipalité : lorsque l'on regarde les comptes des diverses communes, la diminution attendue des communes est relativement importante par rapport aux rentrées actuelles. Il est difficile de faire des comparaisons de commune à commune puisque le tissu d'entreprises est différent. Dans certaines communes, il y a de grandes entreprises internationales et dans d'autres, des entreprises locales. Retenu par rapport à la RIE III

quand les entreprises sont de tissu local : il va y avoir une diminution importante des revenus qui sont issus des personnes morales. Par contre, là où il y a des entreprises internationales, elles vont contribuer un peu plus aux revenus des communes. La Commune d'Aigle a une stratégie qui semble « légère » dans le sens que même s'il y a une anticipation de la Municipalité, on constate que sur le long terme, la diminution des entrées des entreprises sur le territoire de la communes est de 10 voire 12 % - Quelle est la stratégie de la Municipalité et peut-elle également communiquer sur le ratio entre les entreprises locales et les entreprises internationales ?

M. Frédéric **BORLOZ**, Syndic : Personne ne connaît l'impact qu'aura la mise en place de la RIE III. On tente d'évaluer la situation sur la base d'une photographie faite aujourd'hui de la commune et comment on la projette (ce qui ne correspondra peut-être plus à la situation de l'année prochaine). Il y a trois ans, la RIE III était déjà dans les discussions et une présentation avait été faite dans laquelle la répartition fiscale des entreprises locales et celles à caractère internationales avait été expliquée. Certaines entreprises sont connues, telle qu'APCO dont on parle dans les journaux et d'autres pas connues, qui sont discrètes et qui sont internationales. A Aigle, une quinzaine d'entreprises qui ont un caractère international fort, sont susceptibles de se délocaliser facilement si la fiscalité ne leur était pas favorable. De cette quinzaine d'entreprises, 5 sont très importantes. Si Aigle perdait une voire deux de ces entreprises, potentiellement l'impact de la RIE III sur les finances communales est moins important que de perdre ces grandes entreprises. C'était l'objet de la présentation d'il y a 3 ans.

Aujourd'hui nous sommes dans l'application de la RIE III. De manière globale, la fiscalité des personnes morales sur l'année 2018-2019 devrait être stable, donc assez bonne. Par rapport à une dizaine d'années, les entreprises aiglonoises sont en bonne santé. La Commune ne possède pas de chiffres et donc ne peut détailler ce que paient les entreprises, information qui ne peut être divulguée. La Municipalité multiplie les contacts avec les entreprises. C'est grâce à ces contacts que la santé financière des entreprises est évaluée. Certaines sont cotées en bourse et publient leurs comptes. Il est tenu compte de ces publications pour faire l'évaluation des recettes fiscales des personnes morales. Ce n'est pas scientifique, c'est une appréciation.

Application dans la RIE III : budget sans RIE III : recettes fiscales des personnes morales : CHF 3'000'000.— Règle de trois : recettes : CHF 1'800'000.— donc une diminution conséquente à cause de la RIE III. Il y a une négociation signée entre le Canton et les communes – le Canton remet CHF 50'000'000.-- aux communes, le Grand Conseil doit définir le cadre de la redistribution exacte - les communes ne savent pas ce qu'elles vont recevoir – Nouvelle règle de trois : de CHF 1'800'000.— on passe à CHF 2'200'000.— Comment cela se passe-t-il dans la pratique ? L'administration cantonale des impôts est contactée. On regarde l'inertie d'une diminution fiscale. Les entreprises paient des acomptes. Certaines fois, elles devraient modifier leurs acomptes, mais elles ne le font pas. Cela signifie que l'effet ne sera pas forcément sur le budget 2019 mais sur 2020 ou 2021. Une évaluation est faite avec l'Administration cantonale des impôts, il se peut que la Commune encaisse plus, c'est là que l'on remonte jusqu'à CHF 2'500'000.--, mais cette différence ne nous appartient pas. On va l'encaisser en 2019, mais on la reperd les années suivantes, quand les entreprises seront taxées de manière définitive. Cette différence est mise dans les comptes et une provision de CHF 400'000.— est faite. Au niveau des chiffres, on est normalement juste, si les entreprises paient ce que l'on imagine qu'elles vont payer et si le retour du Canton de CHF 50'000'000.— est fait proportionnellement.

Cela devrait rentrer dans le calcul de la péréquation. Il n'y a pas de raison de mettre en cause l'accord signé entre les deux associations communales et le Canton. Si le Grand Conseil devait casser cet accord, cela devrait être sur la bascule d'impôt avec les soins à domicile, mais cela doit entrer en vigueur en 2020, donc sans effet sur ce budget.

D'ores et déjà une bonne nouvelle pour 2020 : dans le cadre de la bascule d'impôt, elle est plutôt en faveur de la Commune. Explications qui seront données lors de la présentation du budget prochain.

Discussion close.

VOTE SUR L'AMENDMENT PROPOSE PAR LA COFIN

Brochure Projets de budgets 2019 – Page 15 : Suppression de la phrase suivante :

« De prendre acte des budgets d'investissements communaux ainsi que du financement qui en découle »

Acceptation : à l'unanimité - Refus : 0 - Abstention : 0

VOTE SUR LES CONCLUSIONS AMENDEES DU PREAVIS

Acceptation : à l'unanimité - Refus : 0 - Abstention : 0

3. REPONSES AUX INTERPELLATIONS, POSTULATS, MOTIONS

Néant

4. MOTIONS DEPOSEES

Le Président informe avoir reçu ce soir une motion de l'Entente Aiglonne par M. Philippe BELLWALD, signée par quatre autres Conseillères et Conseillers.

M. Philippe BELLWALD présente la motion :

« Motion urgente : Invitation à la Municipalité de présenter les résultats de l'étude relative aux tracés communs AL-ASD »

Monsieur le Président, cher(e)s Collègues, Mesdames et Messieurs de la Municipalité,

La présente motion est destinée à obtenir de la Municipalité la genèse de toutes les variantes du projet de tracé commun AL-ASD et les résultats de l'étude multicritère effectuée sous la direction des TPC.

Depuis 18 mois, date de la deuxième et dernière réunion des Etats généraux, aucune information n'a filtré sur les démarches des TPC et après les non-informations reçues de la Municipalité lors du précédent Conseil (cf PV réponse de la Municipalité à la question de M. S. OBI – ALT/Verts – page 6), il est urgent que notre Conseil soit dûment informé.

La présente situation n'est plus tolérable tant il est inconcevable :

- de mettre en œuvre des ateliers participatifs portant sur le Schéma Directeur des Espaces Publics, si importants pour le développement de notre centre-ville, sans connaître le tracé définitif de la liaison ferroviaire commune AL-ASD ;
- d'élaborer le PD Com sans que la question du tracé définitif de la liaison ferroviaire commune AL-ASD hors du centre-ville ne soit entérinée.

Ceci étant, la Municipalité est invitée à informer le Conseil communal sur :

- l'ensemble des variantes étudiées par les TPC ;
- le processus de concertation avec les TPC, la Commune, le Canton et l'OFT qui a mené à retenir la solution définitive du tracé ;
- les caractéristiques principales du tracé définitif retenu ;
- le calendrier de réalisation comprenant toutes les phases intermédiaires de construction et exploitation.

Vu l'urgence de cette information, vitale pour le développement de notre ville, je propose que la Municipalité convoque, en séance extraordinaire, le Conseil communal entre fin janvier et mi-février 2019, afin de donner aux Conseillers et à la population les informations indispensables à une conduite objective et responsable des processus en cours du Schéma Directeur des Espaces Publics et du PD Com ».

DISCUSSION

M. Frédéric BORLOZ, Syndic : suggère de transformer la motion en postulat. Ces informations sont intéressantes également de manière générale pour la population. L'organisation d'une information, pour autant que la Commune en soit saisie, se ferait dans les plus brefs délais. Le dossier n'est pas dans les mains de la commune mais celles des TPC. Ce n'est pas un dossier facile. Mais la Commune a toujours eu la volonté de communiquer là-dessus.

M. Philippe BELLWALD (EA) : accepte que la motion soit transformée en postulat avec renvoi direct et immédiat à la Municipalité.

M. Philippe **PASCHE** (PLR) : difficile de se prononcer sur un document qu'aucun parti n'a reçu avant la séance, créé artificiellement en le nommant motion urgente. Cette façon de faire n'est pas efficace et contre-productive et c'est dommage. Sur le fond, les différents travaux menés à ce jour que cela soit dans le cadre des Schémas directeur ou du Plan directeur communal, ont montré que la partie « Train » est essentielle mais que la vie de la ville ne s'arrête pas au train. C'est un élément central certes, mais il y a d'autres défis dans la ville. **Demande de refuser la transformation de la motion en postulat et le renvoi en Municipalité.**

VOTE SUR LA PRISE EN CONSIDERATION ET RENVOI DIRECT DE CE POSTULAT A LA MUNICIPALITE

Acceptation : 18 - Refus : 35 - Abstention : 12

M. Frédéric **BORLOZ**, Syndic : informe l'Assemblée que la Municipalité communiquera quand même à ce sujet.

5. POSTULATS DEPOSES

Néant

6. INTERPELLATIONS DEPOSEES

Néant

7. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

M. Cédric **ALLORA** (ALT-Verts) : Remercie la Municipalité pour la séance d'information du 7 novembre dernier. Surpris de l'avancement des travaux concernant KIWI et notamment concernant le système de chauffage qui a été décidé de mettre en place à KIWI. Félicitations à la Municipalité pour l'ensemble des travaux effectués visant à économiser, entre autres, 40% du bilan carbone. A la séance du Conseil du

30 novembre 2017, un amendement a été voté pour un crédit complémentaire de CHF 300'000.—pour faire un bâtiment MINERGIE avec chauffage à distance, avec incorporé le bâtiment Les Dents-du-Midi. Quel type de chauffage sera appliqué aux Dents-du-Midi ? Le système de chauffage qui sera installé à KIWI sera-t-il bien 100% renouvelable ?

Mme Isabelle **RIME**, Municipale : pompe à chaleur pour KIWI. Le préavis n° 2015-12 des Dents-du-Midi voté en 2015 : les budgets ne permettent pas de faire un chauffage MINERGIE et la place est insuffisante. Un chauffage à gaz avec les dernières technologies sera installé. Le but de toutes nouvelles constructions et habitations est qu'ils consomment de moins en moins. Installer de l'isolation périphérique, changer les fenêtres. Des panneaux photovoltaïques seront installés sur la salle de gym de la Planchette, les toits de KIWI et Les Dents-du-Midi.

M. Cédric **ALLORA** (ALT-Verts) : le choix du système de chauffage ne répond pas à l'amendement voté par le Conseil communal.

Mme Isabelle **RIME**, Municipale : un chauffage à distance n'est pas possible. KIWI aura son propre chauffage et le bâtiment sera MINERGIE+ ou équivalent. Quant aux Dents-du-Midi, les dernières technologies seront installées et une économie de plus de 50% pourra être réalisée.

M. Cédric **ALLORA** (ALT-Verts) : l'amendement précise également que KIWI doit avoir un système de chauffage 100% renouvelable.

Mme Marlyse **SAUGE** (EA) : Question à la Municipalité :

« Quelles conséquences pour Aigle de la rétrocession tardive de l'impôt sur les frontaliers ?

Dans son édition du 24 novembre dernier, le quotidien « 24Heures » publiait un article intitulé « *La Suisse attend toujours que la France lui verse l'impôt des frontaliers* », dans lequel le lecteur apprenait que le canton de Vaud réclame depuis juillet dernier la rétrocession de 112 millions de francs d'impôts de la France pour l'année 2017.

Cet article nous apprend encore que :

- selon la convention passée entre le Conseil fédéral et le Gouvernement français, la rétrocession est de 4.5% de la masse salariale brute des frontaliers ;
- cette somme est ensuite rétrocédée aux communes sur le territoire desquelles des frontaliers travaillent ;
- un tel retard de paiement de cette rétrocession est déjà arrivé en 2013 et il avait obligé certaines communes à contracter des emprunts pour clore leur année.

A titre d'exemple, l'article notifie que la commune de Vallorbe s'est vue rétrocéder ces dernières années la coquette somme de CHF 2 millions par an pour les quelque 700 frontaliers qui ont travaillé sur son territoire et la commune a déjà conclu un emprunt à court terme pour palier à un éventuel manque de trésorerie en 2018.

Qu'en est-il à Aigle ?

1. Combien de frontaliers ont travaillé sur son territoire en 2017 ?
2. A combien s'élève le montant de cette manne fiscale pour 2017 ?
3. Ce retard de paiement aura-t-il des conséquences sur la gestion financière à court terme de la commune ? En d'autres termes, la Municipalité a-t-elle conclu ou va-t-elle conclure un emprunt à court terme pour palier à un éventuel manque de trésorerie en 2018 ? »

M. Frédéric **BORLOZ**, Syndic : à l'exception du nombre de personnes concernées travaillant sur le territoire aiglon, c'est impossible de répondre précisément quant aux montants. Il n'y a qu'un chiffre global qui peut être évalué. La somme n'est pas significative pour les comptes communaux et ne nécessiterait pas d'emprunt. La France est dans une situation compliquée. Elle doit contracter des emprunts à l'Europe. La proportion de frontaliers à Aigle n'est de loin pas similaire à Vallorbe. Au fur et à mesure que les années passent, le pourcentage de frontaliers dans les entreprises aiglones diminue.

Monsieur le Syndic indique que s'il trouve un chiffre ou une proportion de frontaliers, il l'indiquera dans le PV.

8. ALLOCUTION DU PRESIDENT

Le Président offre de manière virtuelle des livres aux différents partis.

9. ALLOCUTION DU SYNDIC

Inspiration prise dans le livre : « La Suisse 2030 » : témoignages d'une cinquantaine de personnes qui voient la Suisse en 2030.

Citation de quelques extraits prononcés par Jean-Pascal DELAMURAZ, ancien Conseiller fédéral qui quittait ses fonctions le 11 mars 1998.

La séance est levée à 22h05

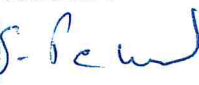
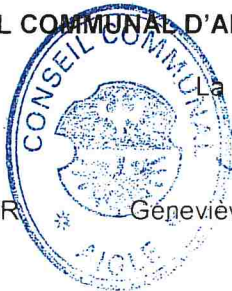
CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

Le président

La secrétaire



Nicolas BIFFIGER



Geneviève PERRENOUD